

**Adhésion à la FNCSF
Cotisation annuelle
Plan 2024 à 2029**

À adopter en AGA 2024 : Proposition d'augmenter de 100 \$, le montant de base de cotisation annuelle 2025-2026

Année	Nombre d'élèves estimé ¹	Modification de la formule	Formule de cotisation suggérée pour chacun des c.s. ²	Cotisation annuelle totale Estimée	Montant du budget opérationnel estimé ³	Équivalent de la cotisation annuelle en % du budget opérationnel ⁴
2023-2024	173 576 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	$1\,500 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	215 505 \$ (réel)	811 495 \$ (estimé)	26.87 %
2024-2025	177 047 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	$1\,600 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	222 348 \$ Estimé	840 149 \$ Estimé	26.47 %
2025-2026	180 588 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	$1\,700 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	228 768 \$ Estimé	852 843 \$ Estimé	26.82 %
2026-2027	184 200 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	$1\,800 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	235 257 \$ Estimé	878 430 \$ Estimé	26.78 %
2027-2028	187 884 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	$1\,900 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	241 818 \$ Estimé	904 780 \$ Estimé	26.73 %
2028-2029	191 642 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	$2\,000 \$^* + 1,00 \$/\text{élève}$	248 453 \$ estimé	931 925 \$ estimé	26.66 %

* les conseils scolaires de moins de 500 élèves ne paient que ce montant fixe.

¹ Les montants au tableau pourraient changer afin de refléter les variations en ce qui a trait au nombre d'élèves réels dans chacun des conseils scolaires membres de la FNCSF. Pour les fins du tableau, une augmentation annuelle de 2% a été estimée partout au pays.

² Le plan de cotisation est sur cinq ans mais la formule de cotisation doit être revue annuellement pour adoption en assemblée générale.

³ En date du 1er avril 2024, le budget opérationnel annuel 2024-2025 estimé de la FNCSF s'établit à 840 149 \$. Pour les années subséquentes, nous avons prévu une augmentation annuelle variant entre 3 et 4 %.

⁴ Un rappel que dans le plan stratégique 2010-2015 de la FNCSF, les membres avaient convenu de maintenir un minimum de 25% du budget qui serait financé par les conseils scolaires via la cotisation annuelle.